

Le témoignage
d'agriculteurs
innovants !

La première foire forestière du Lot est un projet multi-partenarial qui se veut un lieu d'échange, de rencontre et d'information innovant, entre les professionnels de la forêt, les propriétaires forestiers et le grand public. Le Lot est un territoire forestier majeur détenu à 95 % par des propriétaires privés qui ne sont pas toujours bien informés sur la gestion durable des forêts et sur les possibilités et moyens de valorisation de cette ressource.

La forêt couvre la moitié du département du Lot avec 250 000 ha détenus à 95 % par 47 000 propriétaires privés. La majorité ont une petite surface forestière, inférieure à 4 ha et morcelée. La forêt du Lot compte deux massifs à potentiel de bois d'œuvre, la Bouriane et le Ségala, et un massif à faible potentiel, la forêt du Causse, essentiellement valorisée en bois de chauffage. Cette première foire forestière est l'occasion pour les professionnels de la filière Forêt-Bois d'aller à la rencontre du grand public, pour lui faire découvrir nos territoires, la filière forestière, communiquer sur la gestion durable des forêts, l'exploitation et

la valorisation du bois. La foire est aussi l'occasion d'évoquer la sécurité du travail en forêt, la prévention des accidents et des troubles musculo-squelettiques. Nous nous sommes associés à la MSA pour intervenir sur ces thèmes.

La foire comporte une quarantaine de stands, un village d'artisans travaillant le bois, un circuit découverte de la forêt et une démonstration d'éclaircie mécanisée. Elle accueillera aussi deux conférences, l'une sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière en lien avec l'adaptation au changement climatique, et l'autre, sur la réglementation forestière.

REPÈRES

• • •

- Gestion forestière
- Biodiversité
- Changement climatique
- Sylviculture
- Services de proximité

SYLVICULTURES ADAPTÉES AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité s'effondre rapidement au niveau mondial, elle est pourtant un élément de résilience de la forêt. Sa prise en compte pour l'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur de la gestion forestière de demain. Sa préservation passe par la conservation d'essences secondaires, comme le Merisier, l'Alizier torminal ou le Sorbier domestique, de plantes comme le lierre, et par le maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités, refuges pour la faune auxiliaire, mésanges, chauves souris, écureuils, pic épeiche, geais, etc. Ces animaux ont un rôle actif dans la protection des arbres contre les insectes et les maladies, et dans la dissémination des graines. La préservation de la biodiversité, c'est aussi le maintien des mares forestières, des ripisylves, de la génétique locale à travers la régénération spontanée ou la plantation. Il est important d'informer professionnels et propriétaires sur ces enjeux et ces pratiques auxquelles le grand public est par ailleurs de plus en plus sensible.



LA SCIE MOBILE, UN SERVICE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Faire scier son bois sur place grâce à une scie mobile, pour un projet de construction, sans avoir besoin de mobiliser des camions pour les transports entre le lieu d'abattage et la scierie est une solution économique et écologique. Pour des petits volumes, un propriétaire forestier peut faire appel à plusieurs prestataires, dans le Lot ou les départements limitrophes, pour débiter ses bois jusqu'à des diamètres de grume de 60 cm.



L'ÉCLAIRCIE MÉCANISÉE POUR DIMINUER LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

Le métier de bûcheron est physiquement éprouvant. L'abattage mécanisé se développe pour répondre à la pénurie de main d'œuvre en bûcheronnage. Il permet d'améliorer le débit de chantier tout en baissant la pénibilité pour l'opérateur. Les coupes sont effectuées suite à un marquage précis des arbres à conserver par un technicien forestier, dans le respect des principes de la gestion durable des forêts. Le respect des sols est pris en compte grâce à des ouvertures de cloisonnement d'exploitation dans lesquels la machine va circuler pour abattre les arbres aux périodes d'exploitation propices, pour éviter le tassement des sols.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE